

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

L'An deux mille dix et le mardi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 15 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. MARQUE (représentant de M. LABERNADIE)

M. AUSSANT donne procuration à M. CAMBOT Gérard

Secrétaire de séance : Mme CLAVIER Hélène

OBJET : ECONOMIE – Etudes pour la reprise de l'abattoir de Louvie-Soubiron

Monsieur le Président expose que suite à la réflexion menée pour le centre d'allotement en Vallée d'Ossau, afin de valoriser la filière ovine, s'est posé le problème du maintien d'un site d'abattage ovin sur notre territoire car en raison d'obligations de mise aux normes, l'actuel site appartenant à un privé est menacé de fermeture au 31 décembre 2010. A ce stade de la réflexion, l'exploitation économique du bien mis aux normes devra se faire sans contribution des finances communautaires. Une structure pourrait être mise en place pour porter l'investissement et pour l'exploitation, l'abattoir d'Oloron serait prêt à l'assurer.

Afin de procéder à une expertise financière et juridique des scénarii permettant une mise en œuvre de ce projet, il convient donc de lancer deux études :

- une étude qui comprendra deux tranches :
 - o une tranche ferme : -> coût : 14 500 € HT
analyse financière visant à déterminer le point d'équilibre de l'activité englobant l'ensemble des charges inhérentes y compris les charges d'investissement qui permettra ainsi de déterminer les conditions de faisabilité économique et financière de la poursuite de l'exploitation de l'abattoir
 - o une tranche conditionnelle : -> coût : 12 300 € HT
analyse juridique réalisée uniquement au vu des résultats financiers, qui portera sur l'étude des modes de gestion envisageables
- une étude de faisabilité pour la restructuration de l'abattoir de Louvie-Soubiron qui a pour principal objectif de définir la solution technique et d'en chiffrer le coût -> coût : 13 500 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission «ECONOMIE ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : M. BARATS)

DECIDE de lancer une consultation de bureaux d'études,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès du LEADER + (100 % souhaité pour l'étude comprenant l'analyse financière et juridique), de la REGION, du Conseil Général des P.A. (40 % souhaité pour l'étude de faisabilité), des partenaires privées,

CHARGE le Président de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation de l'étude, et lui donne pouvoir pour signer tout document et acte relatif à ce projet,

PRECISE que les crédits seront inscrits sur le Budget 2010 comme suit :

202.14-67	Etude	+ 38 200,00 € TTC (BP 2010, 10 000 € étaient inscrits)
020	Dépenses imprévues	- 38 200,00 € TTC

Pour l'extrait certifié conforme,
Le Président, Francis COUROUAU

